

---

## RÉSUMÉ

1. Ce quatrième examen de la politique commerciale du Nicaragua porte sur la période 2012-2020. D'après des calculs du FMI, ces dernières années, la croissance potentielle de l'économie nicaraguayenne a progressé d'un demi-point de pourcentage, du fait d'améliorations notables en matière d'infrastructures, notamment dans les domaines des transports, des télécommunications et de la fourniture d'électricité. Cela a contribué à une croissance moyenne du PIB réel de 4,7% par an sur la période 2013-2017. Néanmoins, l'économie du Nicaragua a été profondément affectée par la crise politique et sociale qui a débuté en avril 2018 et était liée aux réformes du système de sécurité sociale. Cela a entraîné des pertes d'emplois ainsi qu'une perte de confiance des consommateurs et des entreprises qui, conjuguées à des sanctions financières internationales, ont fait chuter le PIB réel de 3,9% en 2018 et de 4,0% en 2019. Le FMI estime qu'en 2020 et 2021, le taux de croissance du PIB réel sera respectivement de -5,5% et -0,5%, principalement en raison des conséquences de la pandémie de COVID-19.

2. L'économie du Nicaragua est relativement diversifiée; au cours de la période considérée, la part des services et de la construction dans le PIB a enregistré une tendance à la hausse tandis que la part de l'agriculture (et des activités connexes) et du secteur manufacturier a diminué. Le secteur de l'agriculture reste une importante source d'emplois. Ces dernières années, le pays avait poursuivi son développement, affichant une légère augmentation du PIB par habitant et une amélioration des indicateurs de pauvreté. Toutefois, la réduction de la pauvreté et des inégalités entre zones urbaines et zones rurales demeure l'un des principaux défis du pays, a fortiori avec l'impact économique de la COVID-19.

3. Pendant la période à l'examen, le Nicaragua est parvenu à maintenir l'inflation sous contrôle grâce à une bonne gestion des politiques budgétaire et monétaire. La libre convertibilité du cordoba a été préservée dans le cadre d'un régime de change qui comprend des mini-dévaluations journalières annoncées à l'avance. En novembre 2019, dans le cadre de la politique de fluctuation du taux de change du cordoba par rapport au dollar EU, le taux de change a été ramené de 5% à 3% par an, afin de réduire les coûts et d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés. La crédibilité de la trajectoire de dévaluation prédéterminée, étayée par les réserves internationales, sert de point d'ancrage nominal des prix, étant donné que l'économie est fortement dollarisée.

4. La politique budgétaire a contribué à la stabilité macroéconomique et à la viabilité des finances publiques. Toutefois, le déficit du secteur public non financier est passé de 2,2% à 4,0% du PIB entre 2017 et 2018, en partie à cause de la baisse de l'activité économique qui a eu une incidence sur le niveau des recettes publiques, en particulier celles qui découlent de la TVA et d'autres impôts. Par conséquent, à partir de 2018 la politique budgétaire a été modifiée, par l'intermédiaire d'une approche prudente de maîtrise des dépenses publiques, d'un ensemble de réformes relatives au budget et aux pensions et de la rationalisation des subventions. Cela a permis de réduire le déficit du secteur public non financier à 2,0% du PIB en 2019. Le déficit du secteur public non financier devrait augmenter en 2020, en raison de la hausse des dépenses publiques engagées pour faire face à la pandémie.

5. Traditionnellement, il existe au Nicaragua une fracture structurelle entre l'épargne et l'investissement qui est reflétée dans le déficit relativement élevé du compte courant de la balance des paiements (8,0% du PIB en moyenne sur la période 2013-2018). Malgré l'environnement économique défavorable en 2018, un excédent du compte courant a été enregistré en 2019 (6% du PIB), ce qui n'avait pas été le cas depuis 1979. Le solde positif du compte courant enregistré en 2019 s'explique principalement par la réduction considérable des importations en raison des ajustements internes opérés dans les secteurs public et privé, par le bon déroulement des exportations et par l'importance des flux d'envois de fonds.

6. Le développement du Nicaragua dépend du commerce extérieur. La réduction du déficit de la balance des marchandises a été l'un des éléments clés ayant permis d'enregistrer un excédent du compte courant en 2019. Cela s'explique par la baisse de la demande d'importations de produits non pétroliers, en particulier de biens de capital, et par l'importance des exportations depuis des zones franches, en particulier en ce qui concerne l'industrie textile.

7. Ces dernières années, les exportations de marchandises du Nicaragua ont été touchées par la baisse des prix internationaux des principaux produits d'exportation, en particulier du café. Ainsi,

les matières textiles et ouvrages en ces matières constituent désormais les principaux produits d'exportation, leur part dans les exportations totales s'élevant à 29,3% en 2019. Le Nicaragua exporte ses marchandises principalement vers les États-Unis (61,7% des exportations totales en 2019), les autres membres du Marché commun centraméricain (MCCA) et le Mexique. En 2019, 96,7% des recettes d'exportation perçues par le Nicaragua provenaient des exportations vers les économies avec lesquelles le pays a conclu des accords de libre-échange.

8. Comme dans le cas des exportations, les matières textiles et ouvrages en ces matières sont les principaux produits importés par le Nicaragua, leur part dans les importations totales du pays étant passée de 2,0% en 2012 à 21,7% en 2019; viennent ensuite les produits minéraux, en particulier les combustibles. Les importations de marchandises provenant des économies avec lesquelles le Nicaragua a conclu des accords préférentiels ont représenté 74,5% des importations totales en 2019. Les importations nicaraguayennes de marchandises proviennent principalement des États-Unis (près de 30% des importations totales de marchandises en 2019), suivis de la Chine et du Mexique dont les importations ont également augmenté pendant la période considérée.

9. Le Nicaragua est un exportateur net de services de plus en plus important, malgré les troubles sociaux qui, depuis avril 2018, ont porté atteinte aux exportations totales de services, en particulier le tourisme.

10. Au cours de la période considérée, le Nicaragua a pris des mesures pour attirer l'investissement étranger direct (IED), en particulier en promulguant la Loi portant création de l'Agence de promotion des investissements et des exportations (PRONicaragua), la Loi sur les zones franches industrielles d'exportation et la Loi sur les partenariats public-privé qui régit l'élaboration, le financement, la mise en œuvre, l'exécution et l'expiration de projets d'investissement et la passation de marchés pour ces projets. Néanmoins, les flux annuels d'IED, qui ont atteint un niveau historiquement haut en 2013, ont diminué ces dernières années. Outre les préoccupations concernant l'instabilité politique et sociale, parmi les principaux obstacles à l'investissement étranger figurent la gestion des permis de construction, la protection des investisseurs minoritaires, le paiement des impôts et l'enregistrement de propriétés.

11. La politique commerciale du Nicaragua est en grande partie déterminée par les engagements contractés dans le cadre du MCCA et au titre de l'Accord de libre-échange entre la République dominicaine, l'Amérique centrale et les États-Unis (ALEAC-RD). Les principaux objectifs de la politique commerciale nicaraguayenne sont d'accroître la participation du Nicaragua au commerce international, d'augmenter l'offre exportable, et de créer des alliances stratégiques avec des partenaires commerciaux pour promouvoir l'innovation et les chaînes de production.

12. Pendant la période considérée, le Nicaragua, comme d'autres pays d'Amérique centrale, a mis en œuvre des accords commerciaux avec la République de Corée et l'Union européenne, un nouvel accord entre l'Amérique centrale et le Mexique et des accords de portée partielle avec Cuba et l'Équateur. Ainsi, en plus du MCCA, le Nicaragua a conclu des accords de libre-échange et/ou des accords de portée partielle avec le Chili, la Colombie, Cuba, l'Équateur, les États-Unis, le Mexique, le Panama, la République de Corée, la République dominicaine, le Taipei chinois, le Venezuela et les pays de l'Union européenne.

13. Malgré l'importance que présentent les accords commerciaux pour le Nicaragua eu égard à la conception de sa politique commerciale et ses flux commerciaux, d'après les autorités, le Nicaragua attache une importance particulière à sa participation au système commercial multilatéral, qu'il considère essentiel pour les petites économies vulnérables. Depuis le dernier examen, le Nicaragua n'est intervenu dans aucune affaire traitée dans le cadre du mécanisme de règlement des différends de l'OMC, que ce soit comme demandeur ou défendeur. Il a cependant participé à une affaire en tant que tierce partie. Le Nicaragua a présenté plusieurs notifications au titre des différents Accords de l'OMC. Toutefois, il a quelques notifications en suspens, principalement dans le domaine de l'agriculture.

14. L'objectif principal de la politique commerciale du Nicaragua reste de promouvoir l'accès aux marchés extérieurs et d'intégrer davantage le pays dans l'économie internationale, par la négociation et l'administration d'accords internationaux dans les domaines du commerce et de l'investissement. Le Plan national de développement humain 2018-2021 prévoit de continuer à renforcer le système national de qualité et le registre de la propriété intellectuelle, de développer la zone de libre-échange

centraméricaine et de promouvoir la mise à profit des accords préférentiels en vigueur et la conclusion de nouveaux accords commerciaux. En ce qui concerne la promotion et la facilitation des investissements, le pays continuera d'encourager les investissements nationaux et étrangers en facilitant les formalités administratives, la modernisation et la mise en place d'un cadre juridique, ainsi qu'en renforçant les résultats du pays au regard des indicateurs internationaux.

15. Le 4 août 2015, le Nicaragua est devenu le premier pays d'Amérique latine à ratifier l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) et à déposer son instrument d'acceptation. Le pays a notifié à l'OMC ses engagements au titre des catégories A, B et C de l'AFE.

16. Ces dernières années, le Nicaragua a mis en œuvre diverses initiatives destinées à faciliter les échanges, par exemple, via l'échange par voie électronique des renseignements figurant dans la déclaration unique centraméricaine (DUCA). La DUCA, qui est entrée en vigueur le 7 mai 2019, existe en trois versions: la DUCA-F, pour le commerce de marchandises originaires de la région centraméricaine; la DUCA-D, pour l'importation ou l'exportation de marchandises avec des pays tiers en dehors de la région centraméricaine; et la DUCA-T pour le transport de marchandises dans le cadre du régime de transit douanier international terrestre. De son côté, le Programme d'intégration transfrontières (PIF) a pour objectif de moderniser l'infrastructure, les équipements et les systèmes informatiques aux postes frontière afin d'améliorer l'efficacité des contrôles douaniers, de réduire les délais d'attente et de renforcer la compétitivité.

17. Le Guichet unique du commerce extérieur (VUCEN), qui devrait être mis en œuvre au plus tard au premier semestre 2021, d'après les autorités, facilitera les opérations de commerce extérieur, en simplifiant les procédures de licences d'importation et d'exportation, et en réduisant les délais et les coûts pour les entreprises qui participent au commerce extérieur.

18. Le tarif douanier du Nicaragua est basé sur le Système douanier centraméricain (SAC) comprend 7 768 lignes tarifaires, toutes ad valorem, au niveau des positions à 12 chiffres du SH2017. Le Nicaragua n'applique pas de droits saisonniers ou variables. La moyenne simple des droits NPF appliqués au Nicaragua n'a pas évolué au cours de la période à l'examen, se maintenant à 6,2%. Le droit moyen appliqué aux produits agricoles (définition de l'OMC) est de 11,8% et continue d'être nettement supérieur au droit moyen appliqué pour les produits non agricoles (5,2%). Le Nicaragua a consolidé la totalité de son tarif douanier à des taux allant de 0% à 200%.

19. Le Nicaragua accorde un traitement préférentiel aux importations originaires des pays avec lesquels il a conclu des accords préférentiels. La majorité des importations en provenance du MCCA sont admises en franchise de droits, à l'exception du sucre et du café. La moyenne des droits préférentiels des accords négociés par le Nicaragua est dans tous les cas nettement inférieure à la moyenne des droits NPF. Les taux préférentiels varient entre 0,1% et 6,1% et sont toujours inférieurs pour les produits non agricoles. Les préférences tarifaires accordées au titre de certains des accords couvrent la quasi-totalité des lignes tarifaires.

20. Outre les droits de douane, le Nicaragua a recours à des taxes intérieures visant aussi bien les importations que la production nationale: la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), une taxe sélective de consommation (ISC), la redevance pour services de sécurité douanière et la taxe pour services rendus à l'importation de marchandises (TSIM). En 2019, les droits de douane ont représenté 2,5% du total des recettes fiscales (3,9% en 2013). La TVA reste l'un des piliers fiscaux du système, bien que sa part ait baissé ces dernières années, tombant de 36,5% des recettes totales en 2013 à 30,4% en 2019.

21. Le Nicaragua n'a guère recours aux obstacles non tarifaires. Il interdit ou restreint les importations et exportations de certains produits aux fins de la protection de l'environnement, de la santé des personnes, des espèces sauvages et pour des raisons de sécurité, conformément à la législation nationale ou aux engagements internationaux. Des licences d'importation, automatiques ou non automatiques, sont utilisées pour les mêmes raisons. Le régime de licences, qui vise toutes les importations indépendamment de leur origine, n'a pas connu de modification notable depuis 2012 et, d'après les autorités, il n'a pas pour objet de limiter le volume ou la valeur des importations.

22. Pendant la période à l'examen, le Nicaragua n'a pas modifié sa législation en matière de mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde. Le Nicaragua n'a pas adopté de mesures ou ouvert d'enquêtes à cette fin depuis le dernier examen. Il n'a pas non plus invoqué la clause de

---

sauvegarde spéciale prévue à l'article 5 de l'Accord sur l'agriculture pendant la période 2012-2020. Aucun partenaire commercial n'est exempté de l'application de mesures antidumping ou compensatoires en vertu des accords commerciaux préférentiels conclus par le pays.

23. Le Nicaragua n'a présenté aucune notification concernant l'octroi de subventions autorisées au titre de l'Annexe VII de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires. Le Nicaragua a notifié qu'il n'avait accordé aucune subvention au sens de l'Accord sur l'agriculture au cours de la période 2012-2019.

24. Le Nicaragua a deux programmes relatifs aux subventions, le régime de zones franches et le régime de perfectionnement actif. Au titre de ces programmes, des incitations fiscales sont accordées aux investisseurs nationaux et étrangers, à condition qu'ils respectent des prescriptions spécifiques liées à l'investissement, l'emploi et la valeur ajoutée nationale. En 2015, le cadre juridique du régime de zones franches a été modifié et est désormais régi par la Loi sur les zones franches d'exportation. L'activité des zones franches est exclusivement orientée vers l'exportation. Toutefois, dans certains cas, une partie des produits peut être introduite pour être consommée sur le territoire douanier national, sous réserve de l'autorisation préalable du Ministère du développement, de l'industrie et du commerce (MIFIC). Outre les mesures d'incitation à l'exportation, le Nicaragua offre différentes incitations sectorielles pour les activités touristiques et sylvicoles ainsi que pour la production, la transmission, la distribution et la commercialisation de l'électricité à usage public.

25. Le cadre institutionnel et juridique en matière de normes et autres prescriptions techniques n'a guère changé pendant la période à l'examen. En décembre 2019, environ 90% des normes et 15% des règlements techniques étaient basés sur les normes internationales. Sur la période 2012-2020, le Nicaragua a adopté un grand nombre de normes et de règlements techniques, y compris les règlements techniques harmonisés au niveau du MCCA; certaines de ces mesures portent sur les procédures d'évaluation de la conformité.

26. Depuis l'examen précédent, d'importantes modifications ont été effectuées dans le domaine des prescriptions sanitaires et phytosanitaires. En 2014, l'Institut de la protection et de la santé agricoles a été créé, en tant qu'organisme chargé de l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires liées à la production, l'importation et l'exportation de matériel végétal, de plantes, et de produits et sous-produits de l'agriculture, de l'aquaculture et de la pêche. En 2015, la Loi fondamentale sur la santé des animaux et des végétaux est entrée en vigueur. En 2016, la Commission nationale d'enregistrement et de contrôle des substances toxiques a été créée. Aucun Membre n'a engagé de procédure officielle de règlement des différends devant l'OMC concernant des mesures sanitaires et phytosanitaires appliquées par le Nicaragua.

27. Le cadre institutionnel et juridique de la politique de la concurrence est resté globalement inchangé pendant la période considérée. Cependant, en 2014, l'article 99 de la Constitution a été modifié pour y intégrer la notion de culture de la libre concurrence. Sur la période 2013-2019, environ 51% des affaires traitées par PROCOMPETENCIA concernaient des concentrations économiques, puis les comportements déloyaux (40% des affaires), les pratiques verticales et les pratiques horizontales. Le Nicaragua continue de réglementer les services aéroportuaires et les services fournis par la Société portuaire d'État, de même que les tarifs de l'énergie électrique (transmission et consommation publique), du gaz de pétrole liquéfié sous forme conditionnée et des services de traitement des eaux usées et d'approvisionnement en eau potable destinée à la consommation publique. De même, les marges de commercialisation pour les prix des produits pharmaceutiques destinés à la consommation humaine sont réglementées.

28. La participation de l'État dans l'économie reste importante et a pour objectif, d'après les autorités, de soutenir les activités stratégiques pour le pays comme la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau et l'administration des ports et aéroports.

29. Pendant la période considérée, le cadre réglementaire des marchés publics n'a pas fait l'objet de modifications notables. La Loi sur la passation des marchés du secteur public ne contient pas de dispositions sur les marges de préférence. Cependant, dans le cadre de leurs marchés publics, les institutions publiques peuvent donner la priorité à l'achat de produits fabriqués à partir de bois certifié par l'Institut national des forêts (INAFOR), pour lesquels une marge de préférence pouvant aller jusqu'à 5% est admise.

30. Depuis le précédent examen, la principale modification du cadre juridique du Nicaragua en matière de propriété intellectuelle a été l'établissement de l'obligation pour le titulaire d'une indication géographique ou d'une appellation d'origine de prouver l'enregistrement de celle-ci dans son pays d'origine. Auparavant, cette obligation visait uniquement les appellations d'origine. En 2019, le Nicaragua a ratifié le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées.

31. Depuis l'examen précédent du Nicaragua, d'importantes modifications ont été apportées au cadre institutionnel en matière d'agriculture, d'élevage et de sylviculture. En 2012, le Ministère de l'économie familiale, communautaire, coopérative et associative (MEFCCA) a été créé pour promouvoir et développer l'agriculture familiale, les entreprises familiales, les PME et le système coopératif. Depuis une restructuration du Ministère de l'agriculture et des forêts, l'administration des forêts sur tout le territoire national relève de la responsabilité de la Présidence de la République, par l'intermédiaire de l'Institut national des forêts (INAFOR). Les principaux objectifs de la politique agricole pour la période 2018-2021 sont les suivants: augmenter la production, la productivité, la qualité et la valeur ajoutée d'une manière qui assure la durabilité; et promouvoir les bonnes pratiques de capture, de transformation et de commercialisation des ressources halieutiques et aquacoles.

32. Le Nicaragua soutient son secteur agricole et a notifié à l'OMC sept projets sectoriels relevant de la catégorie verte, dans le cadre desquels il a offert un soutien à son secteur agricole pendant la période 2012-2016. Le soutien interne accordé entre 2012 et 2016 a totalisé 15,6 millions d'USD, soit un montant annuel moyen de 3,1 millions d'USD (contre un montant annuel moyen de 5,4 millions d'USD sur la période 2005-2010). Des mesures de promotion et d'appui ont aussi été mises en œuvre en faveur de la caféiculture, de la pêche et de l'aquaculture.

33. Le rôle que joue le secteur des industries extractives reste en deçà de son potentiel. Bien que la production minière à prix constants ait progressivement augmenté pendant la période à l'examen, le nombre de concessions et leur superficie totale ont diminué. Au 31 décembre 2019, la superficie encore disponible pour des activités minières représentait 55,2% du territoire. En 2017, la Société nicaraguayenne des mines (ENIMINAS) a été créée; c'est une entreprise publique qui a pour mission de développer l'exploration et l'exploitation rationnelle des ressources minières du Nicaragua. Ont aussi été créées en parallèle les entités suivantes: le Fonds de développement et de promotion des industries extractives, chargé de financier et d'organiser des activités de promotion des industries extractives; et le Fonds de contrôle et de supervision des industries extractives, chargé de financer les activités de contrôle et de suivi du secteur minier.

34. Bien que le pétrole et les biocombustibles restent prédominants dans son bouquet énergétique, le Nicaragua a réussi à réduire sa dépendance à l'égard des dérivés du pétrole pour la production d'électricité. Les autorités estiment qu'en décembre 2019, le Nicaragua exploitait 12,5% de son potentiel de production d'énergie renouvelable, qui était d'environ 4 500 MW. Pendant la période considérée, le Nicaragua a adopté des cadres juridiques pour la production d'électricité décentralisée et pour la promotion d'une utilisation rationnelle et efficiente de l'énergie.

35. Le Nicaragua n'impose pas de restrictions en matière d'importation/d'exportation, de stockage, de raffinage, de transport et de distribution du pétrole et de ses produits dérivés. À l'exception du prix du gaz de pétrole liquéfié (GPL), les prix des combustibles ne sont pas réglementés. La Société nicaraguayenne du pétrole (PETRONIC), une entreprise d'État, est en charge de la promotion des investissements dans le sous-secteur des hydrocarbures et a aussi pour mission de garantir l'existence de réserves permanentes de combustibles au Nicaragua. Depuis 2014, PETRONIC doit intervenir, en tant que représentant de l'État, dans les activités de reconnaissance en surface, d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures produits au Nicaragua.

36. Le système financier nicaraguayen étant peu développé, en particulier dans les segments non bancaires, sa contribution à la croissance de l'économie nationale reste inférieure à ce qu'elle pourrait être. Les banques continuent de dominer le système financier, même si leur poids relatif est tombé de 94,8% du total des actifs à 91,4% entre 2012 et 2019. Pendant la période à l'examen, le cadre réglementaire et prudentiel a été renforcé par l'actualisation des prescriptions en matière de fonds propres et d'endettement; l'adoption d'une norme pour la gestion globale des risques; la constitution de provisions anticycliques et de réserves de capitaux extraordinaires; et l'approbation du cadre comptable pour les secteurs de la banque, de l'assurance, des valeurs mobilières et des

caisses de dépôt, sur la base des normes internationales d'information financière. Par ailleurs, des règles ont été mises en œuvre pour les comptes d'épargne simplifiés ainsi que pour la gestion et la prévention des risques de financement du terrorisme.

37. Le cadre institutionnel et juridique du secteur des télécommunications n'a pas beaucoup changé depuis le dernier examen du Nicaragua. Depuis 2014, l'organisme de réglementation du secteur, l'Institut nicaraguayen des télécommunications et services postaux (TELCOR) a de nouveau la responsabilité exclusive du règlement des questions de concurrence sur le marché des télécommunications. Le cadre réglementaire pourrait être amélioré par l'adoption de dispositions réglementaires prévoyant: la neutralité technologique dans l'octroi des titres d'habilitation; des obligations de partage de l'infrastructure; les conditions d'interconnexion (publication obligatoire d'une offre de référence et des tarifs d'interconnexion réglementés); la portabilité des numéros; et l'entrée sur le marché des opérateurs virtuels.

38. À l'issue d'un appel d'offres public lancé en 2013, un nouvel opérateur de services de télécommunication a reçu des titres d'exploitation (pour la fourniture de services de téléphonie fixe et mobile, de services Internet, de services de télévision par abonnement et de services de transmission de données) et a commencé à exercer ses activités en avril 2016. En 2014, le Nicaragua a lancé le Projet Haut débit (PBA), avec pour objectif de contribuer au développement social et économique du pays par l'extension du réseau dorsal de fibre optique de l'Empresa Nacional de Transmisión Eléctrica (ENATREL), qui fournira le service de transport de données dans le cadre de la vente en gros ainsi qu'une infrastructure passive. En mai 2020, dans le cadre du projet, 2 580 km de fibre optique couvrant 93 des 153 municipalités du Nicaragua ont été mis en place.

39. Le Nicaragua importe la totalité des équipements de télécommunication utilisés dans le pays, ce qui nécessite l'homologation des fabricants d'équipements et l'octroi de permis d'importation. Le Nicaragua ne reconnaît pas les certificats de conformité délivrés à l'étranger.

40. Depuis le dernier examen du Nicaragua, il n'y a eu aucun changement institutionnel majeur dans le domaine des transports. En 2013, le Nicaragua a adopté un nouveau cadre réglementaire régissant la construction, la gestion et l'exploitation des ports et des installations portuaires. En 2019, le secteur des services de transport (maritime, aérien et terrestre) représentait 4,4% du PIB, contre 4,1% en 2012. La plupart des passagers et des marchandises sont transportés par la route et par voies d'eau. Le Nicaragua n'a pas de services de transport ferroviaire